

A.C.I. ANTOINE BUNIAZET

SARL au capital de 7.622,45 €

Siège social : Rue des Grands Fossés – 43290 MONTFAUCON EN VELAY

341.666.907 RCS LE PUY EN VELAY

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 22 JUILLET 2024

Le 22 juillet 2024 à quatorze heures, au siège social, la société SLOW FACTORY, représentée par Monsieur Thierry BUNIAZET, agissant en qualité d'associé unique de la société A.C.I. ANTOINE BUNIAZET, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Transformation de la société en société par actions simplifiée,
- Approbation des statuts de la société sous sa forme nouvelle,
- Fin du mandat du gérant,
- Nomination du président de la société.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide, après la lecture du rapport de la société AUCTOR, en date du 11 juillet 2024, commissaire à la transformation, d'approuver expressément l'évaluation des biens et avantages particuliers effectués par celui-ci dans ledit rapport établi conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce.

Il résulte que le montant des capitaux propres est au moins égal à celui du capital social.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après constatation que toutes les conditions légales requises sont remplies, décide la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Sous sa forme nouvelle, la société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts ci-après établis.



La société conservant sa personnalité juridique continue donc d'exister sous sa forme nouvelle, sans aucun changement dans son actif ni dans son passif, entre les titulaires actuels des parts composant le capital social qui deviendront les propriétaires des actions substituées auxdites parts et les personnes qui pourront devenir propriétaires par la suite, tant de ces actions que de celles qui seraient créées ultérieurement. Son capital, son siège social et sa durée demeureront identiques.

Le capital social demeurera fixé à 7.622,45 €. Il sera divisé en 500 actions de 15,24 € environ chacune de valeur nominale, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront distribuées aux propriétaires actuels des parts sociales à raison d'une action pour une part.

Les actions seront négociables dès l'inscription au Registre du commerce et des sociétés de la mention modificative relative à la transformation de la société en société par actions simplifiée.

La présente transformation prendra effet à compter de ce jour.

La gérance exercée par Monsieur Thierry BUNIAZET prend fin ce jour et la société sera désormais gérée et administrée par un président.

La durée de l'exercice en cours ne sera pas modifiée.

TROISIEME DECISION

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide que la transformation de la société en société par actions simplifiée est immédiatement et définitivement réalisée.

En conséquence, encore, l'associé unique, après avoir pris connaissance des statuts qui régiront la société sous sa nouvelle forme, décide d'approuver et d'adopter purement et simplement le texte présenté.

Le nouveau texte des statuts, après signature, demeurera annexé au procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique nomme en qualité de président pour une durée illimitée :

La société SLOW FACTORY

SAS au capital de 5.000 €

Siège social : 5 Rue des Grands Fossés – 43290 MONTFAUCON EN VELAY
908.682.875 RCS LE PUY EN VELAY.



Laquelle déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

L'ASSOCIE UNIQUE
p/ SLOW FACTORY
Thierry BUNIAZET

STATUS

